

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 09 FEVRIER 2022

Le mercredi 09 février 2022 à 16 heures 47, sur convocation¹ du Président de la Communauté de communes de TEREHĒAMANU, Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de Afaahiti-Taravao.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il demande à Monsieur Tera TEINAURI d'offrir la prière. Ce dernier fait la prière en tahitien.

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

Sont présents :

1. Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
2. Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président
3. Monsieur Henri FLOHR, 2^{ème} Vice-Président,
4. Madame Sonia TAAE née PUNUA, 3^{ème} Vice-Présidente
5. Monsieur Tetuanui HAMBLIN, 4^{ème} Vice-Président
6. Monsieur Hugo GARBUTT ; 5^{ème} Vice-Président
7. Monsieur Jonathan TARIHAA, 3^{ème} Délégué du Bureau
8. Monsieur Tamatoa TAGAROA, 4^{ème} Délégué du Bureau
9. Monsieur Tamatoa DOOM, Délégué
10. Monsieur Richmond TAHUAITU, Délégué
11. Monsieur Clément VERGNHES, Délégué
12. Monsieur Gervais PAPAURA, Délégué
13. Monsieur Abel TEHOTU, Délégué
14. Monsieur Taute TEFAAORA, Délégué
15. Madame Charline SAINT- SAENS née TAURAATUA, Déléguée
16. Madame TUPANA née POAREU Roniu, Déléguée

Sont absents :

- Monsieur Alain SANGUE, 1^{er} Délégué du Bureau, qui donne procuration à Monsieur Tearii Te Moana ALPHA, Président
- Monsieur Roonui FENUAITI, 2^{ème} Délégué du Bureau, qui donne procuration à Madame Roniu POAREU née TUPANA, Déléguée
- Monsieur Pierrot METUA, Délégué, qui donne procuration à Monsieur Gervais PAPAURA
- Madame Patricia LENOIR, Délégué, qui donne procuration à Monsieur Anthony JAMET, 1^{er} Vice-Président

¹ Annexe 1 : Lettre n° 155/21/CCT du 05/10/2021 portant convocation à la séance du Conseil communautaire du vendredi 30 juillet 2021

- Madame Anne TEKIOTIU, Déléguée, qui donne procuration à Monsieur Fabien RIMA
- Madame Tahia TEAHU, Déléguée, qui donne procuration à Monsieur Taute TEFAAORA, Délégué
- Monsieur Arthur MATI, Délégué, Monsieur Jonathan TARIHAA, 3^{ème} Délégué du Bureau

Avec la présence de 16 délégués communautaires le quorum est atteint et la séance du Conseil communautaire peut se tenir de manière régulière. Huit (8) procurations² ont été remises. Ainsi, le vote s'effectuera sur la base de 25 votants³.

Le Président demande à Monsieur Tamatoa TAGAROA de bien vouloir offrir la prière afin de bénir le Conseil communautaire. Après le silence d'usage, Monsieur TAGAROA bénit la séance.

Le Président demande à Madame Roniu POAREU de bien vouloir procéder à l'appel. Cette dernière s'exécute et constate la présence de 17 élus et la remise de 8 procurations. Le Président déclare donc que le quorum est atteint et que la séance du Conseil communautaire peut donc se tenir régulièrement.

Le Président souhaite de nouveau la bienvenue à tous les conseillers. Il offre les meilleurs du nouvel an chinois placé sous le signe du tigre d'eau.

Le Président indique à l'assemblée qu'une petite délégation menée par Madame Irmine TEHEI a été invitée cet après-midi à travaillé sur le chant qui raconte la légende et le mythe de TEREHĒAMANU. Il reconnaît le chanteur John TEAI et Madame Maeva BOUGUES qui ont participé à la création et à l'écriture de ce chant. Il propose que le Conseil démarre avec la présentation de la délégation d'artistes.

Madame Irmine TEHEI prononce donc son discours en tahitien qui est reproduit ci-après :

« la Ora Na,

*Mai ta outou e ite nei ia matou i mua nei : 'o Maeva BOUGUES,
'o John TEAI, 'o vau nei e 'o na taeae no Teahupo'o mai.*

*Maeva, Manava e la Ora Na,
No anahi, no te tau et a hiti noa atu !*

*E parau to tatou, E aia to tatou, E a'ai atoa ra to tatou.
Te paremo a tura hoi ite hinaaro e rave mai ta vera ma.
E 'ere teie te parau fahapara'a, e mana'o hepohepo ra.*

*No reira : ia ti'a ia outou ia fari'i ia vauvau poto noa atu vau
To matou huru 'a papa'i ai matou i teie nei pehe no
TEREHĒAMANU.*

² Annexe 2 : Procurations reçues pour le Conseil communautaire

³ Annexe 3 : Feuille d'émargement

*Tairi te rī'ari'a, te fe'a'a, te tapitapi ! Inaha o vai hoi 'o
TEREHĒAMANU ?*

*Mauru'uru maitai ra no teie tiaturi, Noa atu te taimē poto tei
horoahia mai no te papa'i i teie pehe
o ta matou e faairō ei pehepehe aena tatou !*

*No matou tooturu, I faaroo noa na aena matou e ei'a 'o Tahiti
E ua taotia hia te mau mataina'a ma te topa i to ratou ioa mai
TEAHAROA, ta'u ia i mātaro maitai, Na Teva e rua, Teoropa'a e
te vai atu ra.*

*Me naho maitai ! Aita ra tera parau i horo'ahia i roto i to tatou ui
api i teie mahana*

*Ua riro teie ohipa mai te ho'e hopoia rahi no matou tooturu.
Te roaraa o te mau hopetoma o ta matou i ora mai ia faaoti
maite i teie pehepehe.*

*Ua faaruru atoa matou i te puai o TEREHĒAMANU, oia i opani i te
ture a te mau tahu'a e te huimana no tona anotau no te
faaora i tona nuna'a tei faairōhia ei tutia i nia i te mau marae
no Raiatea.*

*Na teie pehepehe e faaoti i ta'u paraparaura'a.
Ia ite ra outou e : te faahope'ara'a o teie himene, Ua imi
matou te rave'a ia mau ohie noa teie himene i tetaatoara.*

*Ia tarahia teie hia'ai no TEREHĒAMANU, Ia riro ei puai, ei mana
ia riro teie opuara'a ta outou nehenehe mau : ha'amau i te
ho'e nanatira'a, honora'a, ia faatia ia TEREHĒAMANU ia mau
noa atu e a tau e a hifi noa atu no te maitai o te nuna'a o ta
outou e aratai, ta outou e fia'au nei.*

No reira, ta matou poro'i

A 'au ra eiaha ia paremo i roto i te reru o teie nei anotau.

L'assemblée écoute le chant et un tonnerre d'applaudissement et d'embrassade s'ensuit pour féliciter et remercier les artistes qui ont participé à la création du chant de TEREHĒAMANU.

Le Président demande qui souhaiterait être le secrétaire de séance. Monsieur Clément VERGNHES se propose et le Président le remercie. Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Le projet de procès-verbal du Conseil communautaire du 15 octobre 2021 ;
2. Le projet de délibération n° 01/CCT/22 du 09 février 2022 validant le débat d'orientations budgétaires pour 2022 ;
3. Le projet de délibération n° 02/CCT/22 du 09 février 2022 autorisant des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2022 ;

4. Le projet de délibération communautaire n° 03/CCT/22 du 09 février 2022 allouant une indemnité de conseil au Trésorier des îles du Vent ;
5. Le projet de délibération communautaire n° 04/CCT/22 du 09 février 2022 validant la protection du nom TEREHĒAMANU, du logo et de la devise de la Communauté de communes ;
6. La communication sur les derniers travaux du bureau.

Le Président fait approuver l'ordre du jour. A la suite de ce vote à main levée, il propose de commencer l'examen des dossiers.

1. Procès-verbal du Conseil communautaire du 12 février 2021

Le Président demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu du procès-verbal et s'ils souhaitent apporter des modifications au projet transmis. Sans demande de parole des membres de l'Assemblée, il fait procéder à l'adoption du procès-verbal.

VOTE

Membres présents	16
Votants	24
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Projet de délibération communautaire n° 01/CCT/22 du 09 février 2022 validant le débat d'orientations budgétaires pour 2022

Le Président rappelle que la Communauté de communes fête son premier anniversaire. La mise en place de l'établissement public de coopération intercommunale, les premiers recrutements de personnel ainsi que le lancement des premiers projets de TEREHĒAMANU ont rythmé les premiers travaux communautaires.

Il souligne que l'exécution du premier budget de TEREHĒAMANU a été particulier à plus d'un titre. Les temps forts de 2021 ont été les rencontres avec les représentants polynésiens auprès des instances nationales mais également des échanges avec d'anciens gouvernants afin de connaître leurs propositions pour le développement des communes membres de de TEREHĒAMANU.

Un autre moment marquant fut le deuxième confinement imposé à la suite de l'arrivée du variant delta de la Covid 19 au fenua, entre le mois d'août et de septembre 2021.

Le Président souligne, à présent, l'importance du Débat d'orientations budgétaires (DOB) qui constitue la première étape de la session budgétaire.

Règlementairement, l'article L2312-1 du CGCT prévoit, pour les communes et les communautés de communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil

communautaire sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le DOB est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel. Il permet d'instaurer une discussion au sein du Conseil communautaire sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires qui ouvre la session financière de 2022 est ainsi l'occasion de procéder à une analyse tant sur le projet politique que sur la gestion financière et administrative de la collectivité.

Il demande à Madame Rosita HOFFMAN, DGS de TEREHĒAMANU, de présenter les grandes lignes de l'exécution financière en 2021.

Madame HOFFMAN indique qu'en 2021, les recettes totales (hors résultat antérieur) se sont élevées à 168 821 556 F CFP selon la répartition suivante :

- Fonctionnement : 161 693 317 F CFP,
- Investissement : 7 128 000 F CFP.

Les dépenses totales se sont élevées à 78 317 920 F CFP, selon la répartition suivante :

- Fonctionnement : 54 387 230 F CFP,
- Investissement : 23 930 690 F CFP.

En section de fonctionnement, les recettes enregistrées proviennent des dotations et participations (chapitre 74 – FIP, DGF) pour un montant de 161 693 317 F CFP soit la totalité des recettes encaissées par TEREHĒAMANU. Ces dotations ont permis, en 2021, de couvrir 33,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE GESTION COURANTE	BP 2021	RÉALISATION 2021	TAUX DE RÉALISATION	POIDS DANS LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 615 317	7 247 846	75%	23,8%
CHARGES DE PERSONNEL	23 228 000	12 171 185	52%	40%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	14 350 000	11 037 509	77%	36,2%
TOTAL	47 193 317	30 456 540	55%	100

Sur l'exercice 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 23 930 690 F CFP et les recettes à 168 821 556 F CFP.

L'exécution budgétaire 2021 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 144 890 866 F CFP. Le taux d'exécution est de :

- 17% en dépenses réelles,
- 100% en recettes réelles.

Les chapitres 20 et 21 regroupent les dépenses d'équipement brut. Elles totalisent les dépenses réalisées de TEREHĒAMANU et traitent l'essentiel de l'effort en matière d'investissement : études, travaux, achat de matériel.

Le chapitre 20 représentent les immobilisations incorporelles : En 2021, ce chapitre enregistre un taux de réalisation de 2% soit 34,9 MF CFP contre 31,8 MF CFP en 2014.

Le chapitre 21 sont les immobilisations corporelles : Il s'agit ici de toutes les acquisitions réalisées par la TEREHĒAMANU et concerne du mobilier, un véhicule, du matériel de bureau et informatique, etc. Le montant réalisé s'élève à 21 926 273 F CFP et un taux de réalisation de 59%.

En 2021, le choix du logiciel de comptabilité ainsi que la sélection d'un prestataire pour la télétransmission ont participé à favoriser les aspects fonctionnels de TEREHĒAMANU. L'équipe administrative, à partir des consignes du Président, a procédé à la rénovation du siège de la Communauté de communes et à l'équipement des locaux.

En matière d'investissement, le projet d'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDAEU) a été lancé le 27 octobre par la désignation du maître d'œuvre de cette mission (SPEED). Un mois plus tard, TEREHĒAMANU désignait le prestataire de la mission d'élaboration du Projet de territoire (Calia Conseil). Ce sont les deux chantiers en cours.

Les priorités retenues par les membres de la Commission des Affaires administratives réunis le 18 janvier dernier sont les suivantes :

- Poursuivre l'élaboration du SDAEU et viser le dépôt d'un dossier de financement vers le mois d'août en vue de lancer le contrôle de la qualité d'eau de baignade à Teahupoo et Papenoo ;
- Inscrire la Communauté de communes dans la démarche exemplaire de labellisation Pavillon Bleu ;
- Achever le diagnostic et finaliser le Projet de territoire aux environs de juin 2022 ;
- Protéger le nom de TEREHĒAMANU auprès de l'INPI ;
- Procéder au renforcement de l'équipe en place en recrutant un cadre (fonctionnaire, lauréat de concours, ou un agent non titulaire) qui complèterait les profils de compétences déjà en place : chef de projet du domaine technique par exemple ;
- Organiser la comptabilité analytique de TEREHĒAMANU de manière à effectuer un suivi des dépenses déclinées par communes associées.

**ARRIVEE DE MICHEL THUILLIER, DELEGUE, QUI A REÇU PROCURATION DE MONSIEUR TERA TENAURI,
DELEGUE**

DÉBAT

Sur le dernier point, Monsieur Teutanui HAMBLIN, 5ème Vice-Président demande si cette **comptabilité analytique** sera faite à titre indicatif. Le Président répond qu'il s'agit d'un tableau de bord qui sera très utile pour comprendre, au fur et à mesure des années et

des opérations qui auront été menées par la Communauté de communes, la répartition des efforts budgétaires dans chaque commune associée membre.

Il poursuit qu'il est vrai qu'avec les Jeux Olympiques et les compétitions de surf à Teahupoo, cette commune associée se verra destinataire des premières orientations financières de TEREHĒAMANU mais les années suivantes les travaux seront réalisées dans d'autres communes avec pour objectif qu'à termes toutes auront reçus une assistance technique et financière. L'analyse pourra se faire à mi-parcours de la mandature voire à chaque nouveau débat d'orientations budgétaires.

Ce tableau de bord permettra d'être vigilant sur une répartition la plus équitable pour toutes les communes et communes associées.

Monsieur Henri FLOHR, 2ème Vice-Président, rappelle que la TEREHĒAMANU a reçu deux compétences et que cette répartition équitable pourrait également se faire non seulement sur l'assainissement des eaux usées mais également sur la question de l'entretien et la rénovation des voiries.

Le Président approuve totalement l'intervention de Monsieur FLOHR. Il rappelle cependant que, contrairement à l'assainissement, la discussion sur le périmètre d'intervention de TEREHĒAMANU sur les voiries municipales n'a pas eu lieu et que la délibération qui définit l'intérêt communautaire n'a pas encore été pris. Cette action doit se faire cette année.

Madame HOFFMAN ajoute que les visites communales et les concertations autour de la définition du Projet de territoire de TEREHĒAMANU permettra à l'issue de tous les échanges de déterminer la notion d'intérêt communautaire en matière de voiries.

Monsieur Anthony JAMET, 1er Vice-Président, intervient pour rappeler que, dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire, la visite de Tairapu-Est (dernière commune à visiter) n'a pas encore été confirmée mais elle se prépare. Il s'engage à ce que les routes les plus mal en point soit empruntées par la délégation TEREHĒAMANU car il y en a.

Monsieur JAMET poursuit sur la question du **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)** dont la répartition en 2021, du fait de la création de la Communauté de communes TEREHĒAMANU, a entraîné une méthode de répartition différente. Pour Tairapu-Est, la baisse a été d'environ 19 millions de francs CFP.

Communes	FPIC 2020 (en fcfp)	FPIC 2021 (en fcfp)	Variation (en %)
Hitiaa O Te Ra	46 033 055	55 137 589	19,78 %
Papara	59 194 630	49 342 243	-16,64 %
Tairapu-Est	59 026 014	40 798 687	-30,88 %
Tairapu-Ouest	43 833 294	72 184 129	64,68 %
Teva I Uta	55 404 893	58 662 530	5,88 %
Total	263 491 885	276 125 179	4,79 %

Ce changement de méthode a été également constaté au niveau des autres communautés de communes de Polynésie. Il aimerait que cette répartition ne soit pas autant en défaveur pour sa commune et qu'un lissage soit effectué.

Il sait qu'un des objectifs de TEREHĒAMANU est de contribuer au développement des communes membres. Malheureusement, le flux n'est pas une donnée connue aujourd'hui.

Il en appelle à la compréhension des Tavana des autres communes.

Le Président propose que les maires aillent à la rencontre de l'administrateur des îles du vent pour qu'il explique ce qui est possible pour rétablir l'équilibre du FPIC pour toutes les communes pour 2022. Il ne croit pas que cette question pourra être réglé durant le Conseil communautaire du jour.

Il voudrait rassurer les élus que des financements additionnels seront recherchés du côté du secteur privé pour les besoins financiers de TEREHĒAMANU. Il pense à la voie des fondations et souhaite que la **Communauté de communes créé une fondation** pour le financement avec des fondations locales mais surtout internationales des grandes sociétés qui n'hésitent pas à contribuer à des projets écologiques, de solidarité, d'éducation. Chaque franc que nous investirons sera matché voire multiplié par 10 par des fondations comme Shell International, Hilton International et Vodafone International.

Pour les Jeux Olympiques, des fondations comme Nitendo, Toyota, Mastercard qui contribuent aux besoins de ces événements mondiaux.

La gestion de la Fondation sera complètement séparée de celle de la Communauté de communes. Elle ressemble à une association. Seules deux fondations locales ont été créées, la Fondation Hanavaï créée par Monsieur Nuihau LAUREY et la Fondation FACE. Il faut 5 membres fondateurs. Il faut des projets qui visent l'excellence dans l'innovation, l'environnement et les projets solidaires.

Monsieur Gunther PAOLI, s'il revient en Polynésie, il veut créer une fondation qui s'appelle ZERI (zéro émission de plastique, de carbone et de pétrole). Il est allé voir TAPATI et HIRIA OTTINO.

Monsieur HAMBLIN soutient la proposition du Président de créer la Fondation TEREHĒAMANU.

Madame Roniu POAREU demande la parole pour soutenir la demande de Tavana de Tairapu-Est.

Après ce débat, le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires. Sans question de l'Assemblée, il procède à la lecture du projet de délibération et fait voter article par article.

VOTE

Membres présents	17
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 01/CCT/22 du 09 février 2022 validant le Débat d'orientations budgétaires de 2022 est adoptée à l'unanimité.

3. **Projet de délibération communautaire n° 02/CCT/22 du 09 février 2022 autorisant des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2022**

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

Toutefois, l'article L1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

En vertu de cette disposition, il est proposé d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote de chaque budget.

Les crédits sont estimés selon les détails ci-dessous :

CHAP.	ARTICLE	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2021 (F CFP)	25% CREDITS (F CFP)	PROPOSITIONS (F CFP)
21		Immobilisations corporelles	37 000 000	9 250 000	4 500 000
		Installations générales,			
	2135	agencements, aménagements des constructions	29 000 000	7 250 000	4 500 000

Le Président explique que cette procédure est d'usage et permet de ne pas mettre en attente de paiement des petits patentés notamment l'artisan qui a réalisé les cloisons en bois des bureaux.

Après ces explications, le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	17
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 02/CCT/22 du 09 février 2019 autorisant des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2022

4. Projet de délibération communautaire n° 03/CCT/22 du 09 février 2022 allouant une indemnité de conseil au Trésorier des îles du Vent

En 2021, première année d'existence de la Communauté de communes, aucune délibération n'a été prise autorisant le versement d'une indemnité au Trésorier des îles du Vent. Les membres de la commission des affaires administratives ont exprimé leur souhait d'accorder une indemnité de conseil à Monsieur Jean-Louis ROME.

Le Président ajoute que cette indemnité n'est pas obligatoire et l'attribution des indemnités suit des conditions précises fixées par arrêté du Haut-commissariat.

Après ces explications, le Président propose aux membres de l'Assemblée de passer au vote du projet de délibération. Il procède à la lecture article par article et fait voter à main levée chaque article.

VOTE

Membres présents	20
Votants	25
Abstentions	0
Pour	25
Contre	0

La délibération communautaire n° 03/CCT/22 du 09 février 2019 allouant une indemnité de conseil au Trésorier des îles du Vent

5. Projet de délibération communautaire n° 04/CCT/22 du 09 février 2022 validant la protection du nom TEREHĒAMANU, du logo et de la devise de la Communauté de communes

Pour protéger le nom de TEREHĒAMANU, son logo et sa devise, les membres de la commission des affaires administratives réunis le 28 janvier dernier ont exprimé le souhait qu'une demande de protection soit adressée à l'INPI.

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de valorisation de l'innovation : enregistrement et

délivrance des titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, enveloppes) ; réception et instruction des demandes d'indications géographiques.

L'un des avantages du dépôt est donc de créer une identité forte de marque et de la rendre unique pour les services et produits proposés. En effet, une fois la marque déposée, cette dernière est utilisée par son titulaire, qu'il soit une société ou un particulier

Une marque est un signe susceptible de représentation dont le but est d'identifier les produits et services d'une entreprise. Une marque doit être enregistrée auprès d'un office d'enregistrement, à savoir l'INPI en France et l'EUIPO à l'échelle européenne. Elle offre un monopole d'exploitation à son titulaire.

6. Communication

1. SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de TEREHĒAMANU a été lancé avec le premier comité de pilotage, le 16 novembre 2021. A cette occasion, les partenaires institutionnels (services du Pays), financiers (AFD, OFB et Banque des territoires), les assistants à maîtrise d'ouvrage (la DIP), le maître d'œuvre (la SPEED) ainsi que les membres de la commission technique d'assainissement de TEREHĒAMANU ont évoqué les étapes clés de l'étude que la SPEED déploiera.

Aujourd'hui, la phase I de l'étude est pleinement lancée. Il s'agit de la phase d'état des lieux et de réalisation des diagnostics de tous les types d'assainissement existant sur le territoire de TEREHĒAMANU. Le 06 décembre dernier, les membres de la Commission technique d'assainissement (CTA) se sont réunis pour examiner plusieurs points :

1. La formation des élus et des cadres communaux en vue des réunions publiques préalables aux enquêtes des dispositifs d'assainissement autonomes chez les particuliers
2. Le contenu du flyer de lancement du SDAEU
3. Les besoins de validation sur le périmètre des enquêtes sur les dispositifs autonomes par commune associée ainsi que le nombre d'enquêtes
4. L'obtention du Pavillon Bleu

Des réunions techniques ont permis d'avancer sur le contenu du flyer qui est prévu en français et en tahitien. Le 28 janvier dernier, vingt (20) élus et cadres communaux des cinq communes membres ont participé à la préparation aux réunions publiques. Ces référents seront les « Relais de proximité » tout au long de l'élaboration du SDAEU.

La première réunion publique est programmée le mardi 15 février prochain à Teahupoo. La qualité des eaux de baignade des plages de Teahupoo, de Taharu'u et de Papeno'o a été identifiées comme prioritaire par les membres de la CTA. En juillet 2024, la Polynésie française accueillera, en effet, les jeux olympiques de surf. Il est indispensable que la question de l'assainissement soit réglée pour cet événement majeur pour le Pays, pour la commune et pour TEREHĒAMANU.

La SPEED procédera, dès les premières réunions publiques dans les communes de TEREHĒAMANU, à l'état des lieux des dispositifs d'assainissement autonomes. 160 enquêtes sont programmées sur tout le territoire avec un nombre plus important d'enquêtes à Teahupoo et à Papeno'o.

2. ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE TEREHĒAMANU

La communauté de communes a missionné la société Calia Conseil, le 29 novembre dernier, pour l'élaboration de son projet de territoire.

Les membres du comité de pilotage sont les membres du Bureau directeur de TEREHĒAMANU. Ils ont eu l'occasion de se réunir à deux reprises : le 16 décembre 2021 et le 17 janvier 2022.

Le projet de territoire est le document stratégique qui posera les enjeux de développement et les grandes orientations de travail de TEREHĒAMANU sur les vingt voire trente prochaines années. Véritable feuille de route, il permettra également à la Communauté de communes, après la réflexion prospective des principaux acteurs du territoire, de négocier avec le Pays des compétences partagées autres que l'assainissement des eaux et les voiries communales.

Le diagnostic de territoire (phase I), aujourd'hui sur les rails, sera effectué en deux temps. Il y a, d'abord, une analyse qualitative du territoire sur documents puis, des visites de terrain et des échanges avec les acteurs clés du territoire.

La Communauté de communes a souhaité durant la phase de diagnostic du territoire s'inscrire dans une démarche participative et associer un maximum d'acteurs clés afin de connaître leurs propositions d'actions pour le développement et l'avenir de notre territoire. Depuis le 17 janvier dernier, TEREHĒAMANU a lancé dans une large consultation de ses acteurs économiques et de la société civile présents sur le territoire de ses cinq communes membres.

L'objectif est de fédérer les acteurs et la population de la Communauté de communes autour d'une vision partagée du développement durable du territoire, intégrant ses dimensions rurales, sociales et environnementales.

Il était important pour la Communauté de communes que toutes les parties prenantes consultées durant les rencontres produisent des propositions autour des quatre axes suivants :

1. **DÉVELOPPER** les filières de production, **STIMULER** l'activité, la création de richesses et l'emploi,
2. **AMÉLIORER** l'accès aux services publics de proximité, **SIMPLIFIER** les démarches administratives et l'accompagnement des porteurs de projets,
3. **VALORISER** les ressources bleues (mer) et vertes (agriculture), **CRÉER** des espaces de partage des connaissances et des savoirs, des lieux de rencontres intergénérationnelles,
4. **CONSTRUIRE** une identité territoriale forte, porteuse d'opportunités économiques et source de fierté et de valeurs pour l'ensemble de la population.

Huit rencontres thématiques ont été programmées réunissant des professionnels de secteurs différents comme l'agriculture et l'élevage (1), la pêche (2), le commerce et l'industrie (3), l'innovation (4), la vie associative (5), les services publics (6), l'éco-tourisme (7) et le patrimoine (8).

Au moment où cette note a été rédigée, les quatre premières rencontres ont été effectuées. Les participants dont le nombre variait entre 20 et 30 travaillaient en atelier sur quatre questions. Ces séquences ne duraient jamais plus de trois heures. L'engouement et la gratitude des participants à l'issue de chaque atelier donnent à penser que le format de ces rencontres est approprié.

Il convient de souligner, par ailleurs, la richesse et l'ingéniosité des idées et propositions données par les participants tous d'horizons sociaux variés.

Des visites communales sont également organisées. Elles visent à connaître la vision de développement de l'équipe communale et les projets pour lesquels la Communauté de communes pourrait jouer un rôle de soutien à leur réalisation.

La visite de Tairapu-Ouest a été effectuée le 19 janvier. La visite de Hiti'a o te Ra a été menée le 25 janvier. Au moment de la rédaction de la présente communication, la visite des trois autres communes était à venir. Au 09 février, toutes les visites auront été réalisées.

Chaque rencontre et visite fait l'objet d'un compte-rendu qui sera disponible à la consultation par tous.

Il faut féliciter l'implication et le professionnalisme des cadres communaux ainsi que des élus communautaires présents aux rencontres jouant souvent le rôle d'animateurs, de scribes ou de facilitateurs en langue tahitienne. L'agence d'aménagement de développement durable des territoires de Polynésie française a mobilisé ses équipes d'experts pour les visites communales et produit une note illustrée de cartes.

Le Président informe les membres du Conseil que l'ordre du jour est épuisé. Il demande si les élus ont des points à soulever en question diverse. Les élus demandent unanimement de lever la séance. Le Président souhaite avant de clôturer le Conseil féliciter l'équipe administrative, Ravanui et Rosita, pour leur implication et engagement lors des rencontres thématiques qui finissent en général vers 19 heures et pour avoir préparé le Conseil.

Monsieur Jonathan TARIHAA offre la prière de clôture. Après les remerciements d'usage, le Président lève la séance à 17H20.

Le secrétaire de séance,



Clément VERGNHES

Le Président,



Teari Te Moana ALPHA